

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 37  
Nb. de représentés : 4  
Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 36/1800 :**

Avenant n°4 à la convention de concession de service public de la SPL OPUS pour la gestion et l'exploitation du port de Plaisance Lislet Geoffroy de la Ville de Saint-Pierre - Approbation

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire).

**ABSENTS :**

MM. TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, MINATCHY Mariot, VAYABOURY Jean Patrick, BELLON Stéphen, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20241216-36-1800-DE  
Michel Fontaine  
Date de réception en préfecture : 19/12/2024

**Affaire n°36/1800 : Avenant n°4 à la convention de concession de service public de la SPL OPUS pour la gestion et l'exploitation du port de Plaisance Lislet Geoffroy de la Ville de Saint-Pierre - Approbation.**

*Direction Générale des Services Techniques*

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2020, la Ville de Saint-Pierre a confié, par une convention de délégation de service public, la gestion du port de plaisance de Saint-Pierre à la SPL OPUS pour une durée de 7 ans.

Le Conseil Municipal a approuvé, par une délibération n°14/635 en date du 16 décembre 2021, la conclusion d'un avenant n°1 portant sur la modification de l'article 39 de la convention relative à la souscription de polices d'assurance.

De même, par une délibération n°21/962 du 14 novembre 2022, l'Assemblée délibérante a approuvé la passation d'un avenant n°2 afin de prendre en compte d'une part, la refonte du règlement d'exploitation du port, d'autre part, les précisions relatives aux modalités d'exécution des travaux d'entretien courant, de maintenance et de renouvellement, et enfin, la nouvelle priorisation des investissements et son impact sur le compte d'exploitation de la SPL OPUS.

Aussi, le 14 décembre 2023, l'Assemblée délibérante a approuvé la passation d'un avenant n°3 afin de prendre en compte les diverses évolutions contractuelles de la convention de concession, notamment la modification du périmètre fonctionnel de la concession et l'actualisation du compte d'exploitation prévisionnel sur la durée résiduelle du contrat.

A présent, il importe de conclure un avenant n°4 afin de sortir le local de stockage situé au 9 Bis Place Napoléon HOAREAU sur le quai Nord, entre la poissonnerie COPASUD et les box pêcheurs du port de plaisance, du périmètre contractuel de gestion de la SPL OPUS.

En effet, la Ville de Saint-Pierre souhaite reprendre la gestion de ce local en vue de sa mise à disposition au CRPME pour l'installation d'une machine de production de glace.

Il convient de souligner que ce retrait dudit local emporte une modification de l'annexe n°3 relative à l'inventaire des biens mis à disposition distinguant biens de retour et biens de reprise.

Ainsi, afin de prendre en compte les nouvelles évolutions contractuelles de la convention de concession de service public, il est nécessaire de conclure un avenant n°4 à la convention de délégation de service public de la SPL OPUS.

Il est à noter que le présent avenant n°4 a été soumis à l'avis du Conseil portuaire en date du 25 novembre 2024 lequel a émis un avis favorable.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER les termes de l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public conclue avec la SPL OPUS pour la gestion du port de plaisance de Saint-Pierre,**
- **DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine de compétences, à SIGNER le présent avenant n°4.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
N°74-219740164-20241216-36-1800-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024

**Michel FONTAINE**